Prestation de serment des nouveaux membres - 8 mars 2016

Le 8 mars 2016, en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, Monsieur Laurent FABIUS, nommé Président du Conseil constitutionnel par le Président de la République, Monsieur Michel PINAULT, nommé membre du Conseil constitutionnel par le Président du Sénat, et Madame Corinne LUQUIENS, nommée membre du Conseil constitutionnel par le Président de l'Assemblée nationale ont prêté serment devant le Président de la République. Acte a été dressé de la prestation de serment qui a lieu au Palais de l'Élysée.

Monsieur Laurent FABIUS,
Monsieur Michel PINAULT,
Madame Corinne LUQUIENS,

Membres du Conseil constitutionnel, ont prêté le serment suivant prévu par l'article 3 de la loi organique du 7 novembre 1958, modifiée par l'ordonnance du 4 février 1959 :

« Je jure de bien et fidèlement remplir mes fonctions, de les exercer en toute impartialité dans le respect de la Constitution, de garder le secret des délibérations et des votes et de ne prendre aucune position publique, de ne donner aucune consultation sur les questions relevant la compétence du Conseil ».

Fait à la Présidence de la République

Le 8 mars 2016

© Marie Etchegoyen / Présidence de La République

Source : Conseil constitutionnel

Source : Conseil constitutionnel